



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2002

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 15 mars 2002

Affichage : 15 mars 2002

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M, Mme ESSERT S., LACHAT J.,
Mme LAURENCOT R.N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J.,
Mme MOUTARLIER M., MM. RIZZON D., ROBERT M., ROY J.,
SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.-P.

Absents excusés : Mme DE SEDE D. représentée par M. ROY J.
Mlle GROSPERRIN A. représentée par Mme SATORI M.A.
M. GAGNEPAIN C. représenté par Mme ESSERT S.
M. HENRY P. représenté par M. SARRAZIN P.

Secrétaire de séance : M. ROY J.

La séance est ouverte à : 19h30

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES ET CONVENTIONS

I.1 – Comptes Administratifs 2001

L'ensemble des résultats comptables de l'année 2001 a été présenté au Conseil Municipal. L'ensemble des comptes fait apparaître, globalement, un léger excédent qui vient s'ajouter au fonds de roulement existant. En conséquence, le fonds de roulement du compte de l'eau, d'environ 34.000 €uros, permettra de financer l'extension du réseau d'eau potable dans la partie supérieure du Vallon.

Le fonds de roulement des comptes communaux, d'environ 190.000 €uros, va permettre de financer, en partie, les travaux d'investissements importants prévus en 2002.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a entériné les comptes et constaté leur concordance avec ceux du Percepteur. En conséquence, les excédents respectifs de chaque compte ont été transférés en recette dans les budgets primitifs 2002.

I.2 – Budgets primitifs 2002

Une présentation de l'évolution de la dette du budget communal permet de constater que l'encours de la dette par habitant au village, se réduit progressivement pour atteindre une valeur légèrement inférieure à la moyenne des communes de Franche-Comté, ce qui traduit une situation tout à fait « saine ».

En parallèle, une analyse des marges d'autofinancement du budget communal, au cours des précédentes années, montre que la commune dispose dorénavant d'environ 210.000 €uros chaque année pour réaliser des investissements.

Tous ces éléments ont fait l'objet d'une analyse complète à l'occasion de la commission des finances qui s'est réunie le 11 mars 2002.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, les montants des subventions accordées aux divers organismes et associations :

- CAUE	185 €
- Groupe Guy Moquet	80 €
- Prévention Routière	35 €
- Amélioration logement	80 €
- Les Amis de Bellevaux	125 €
- Arbre de Noël des écoles	1600 €
- Classe découverte 2002	1677 €
- Voyages centre de Loisirs	1067 €
- Association football	822 €
- Lutte contre le Cancer	80 €
- Emploi jeune associatif	1730 €
- USAA Gymnastique	381 €
- GT Fluvial	125 €
- Projet « Egypte Solidarisés »	300 €
- Association « semons l'espoir »	100 €
- AFED	46 €
- AUDAB	305 €

L'Adjoint aux finances a présenté une évolution de l'augmentation des frais de fonctionnement de la commune résultant de l'augmentation du coût de la vie, des charges nouvelles et des services nouveaux apportés aux habitants.

Considérant que la marge d'autofinancement doit être maintenue, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de limiter, dans un souci d'équilibre, à 3 % l'augmentation des taux des trois taxes de l'impôt local :

- Taxe d'habitation	11,26 %
- Taxe foncière « bâti »	20,57 %
- Taxe foncière « non bâti »	21,27 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les propositions concernant les quatre budgets primitifs pour l'année 2002.

Ces budgets primitifs ont pour objectif d'intégrer les projets d'investissements suivants :

- la réalisation du bâtiment de cantine scolaire et de services ;
- l'aménagement de la rue René Paillard ;
- un ensemble de rénovations de voiries communales estimé à environ 30.000 €uros ;
- diverses acquisitions de terrains pour réalisation de voiries et d'espaces publics ;
- une tranche de rénovation d'éclairage public ;
- des aménagements paysagers et de fleurissement ;
- des compléments de travaux relatifs à l'aménagement de la rue des Gigoulettes ;
- une extension du réseau AEP, dans la partie supérieure du Vallon.

I.7 – Boîte postale : redevance

Le Conseil Municipal, entérine le renouvellement de la boîte postale pour l'année 2002, pour un montant de 54,69 €uros.

11. PERSONNELS

II.1 Révocation d'un agent communal : information du Conseil

Faisant suite à la révocation d'un agent en septembre 98, sur avis de la Commission disciplinaire départementale, en regard de fautes professionnelles très graves, le Tribunal Administratif avait mis en doute le bien fondé de la décision communale, en l'absence d'expertise médicale adéquate.

Sur requête du Tribunal Administratif, une expertise psychiatrique a été réalisée en novembre 2001. Observant « que l'état de santé de l'agent n'altérerait en rien son discernement quant aux faits qui lui sont reprochés », le Maire informe le Conseil qu'il a pris un arrêté de révocation de l'agent, notifié en date du 8 mars 2002.

III. QUESTIONS DIVERSES

III.1 – Pose d'une plaque évoquant les niveaux des plus hautes crues du Doubs à proximité de la Furieuse

Un premier avant-projet présenté aux élus fait l'objet d'un accord de principe du Conseil Municipal. Un projet détaillé sera soumis prochainement au conseil pour mise à exécution du chantier.

III.2 – Collecte des eaux pluviales rue des Gigoulettes

Observant des ruissellements importants sur la rue des Gigoulettes, au travers la rue des Rougeots, proposition est fait de mettre en place deux dispositifs adaptés :

- Un système de caniveau situé au pied de la rue des Rougeots équipé de grilles avaloirs et connecté au réseau d'eaux pluviales, montant H.T. 3.021 €uros, Sté Accobat.
- Un ensemble de trois caniveaux-ralentisseurs installés en traversée de voirie, raccordés au réseau d'eaux pluviales pour capter les ruissellements sur la rue des Gigoulettes en trois points différents, montant 4.008 €uros H.T., Sté Accobat.

Séance close à 22h00.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.